

Plaies et cicatrisation

Objectifs :

- Comprendre BSI et son inscription dans une coordination globale.
- Évaluer la situation clinique et environnementale du patient.
- Préparer un plan de soins pertinent à la situation.
- Assurer la traçabilité et participer à la coordination du parcours de soins.
- Appréhender l'impact de l'avenant 6 dans la pratique de l'infirmière.
- Connaître les procédures liées à l'utilisation du BSI et ses différents points.
- Établir un bilan de ses acquis et un plan d'actions d'amélioration de ses pratiques

Public concerné :

Prérequis : Infirmière Diplômé d'Etat (IDE)

Aucun

Intervenant(s) :

2 à 3 ans d'expérience mini dans le domaine. Et professionnels en poste dans le domaine enseigné

Moyens pédagogiques et techniques :

Formation action, Heuristique, étude de cas, participative.

Durée de la formation : 14 heures.

Nombre de participants maximum : 20 stagiaires.

Programme :

- Maîtriser le concept du BSI et appréhender le BSI comme outil d'évaluation et de coordination des soins .
- Reconnaître les dispositifs d'appui de la prise en charge d'un patient à domicile
- Rappeler les grandes théories de soins et connaître et utiliser les échelles d'évaluation prévues dans le BSI .
- Repérer les risques et éléments susceptibles de majorer l'intensité d'une prise en charge à domicile
- Formuler un diagnostic infirmier selon la classification de la NANDA . Définir un objectif de prise en soin .
- Élaborer une planification des soins . Évaluer les actions effectuées
- Accompagner le patient dans une démarche « parcours »
- Développer la coordination à l'ère du numérique
- Découvrir l'avenant 6 à la convention infirmière et appréhender les modalités de mise en oeuvre du BSI .
- Maîtriser le cumul des forfaits BSI avec les actes médico-infirmiers
- Maîtriser les étapes de la réalisation du BSI
- Identifier les différentes rubriques du BSI
- Etablir un bilan de ses acquis et un plan d'actions d'amélioration de ses pratiques

Effectif : de 6 à 20 Personnes

Modalités d'évaluation des acquis :

- Questionnaires pré- formation
- QCM

Sanction visée : Attestation de fin de formation

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Bloc note - Stylo (Mise à disposition en salle)

Modalités et délai d'accès

Inscription possible 48h avant le début de la formation

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap :

Etablissements conformes à la réglementation accessibilité de 5ème catégorie type W + L (Article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation).

Site MARSEILLE : 4ème étage avec ascenseur / Site SIX-FOURS : rez-de-chaussée

Entretien individuel et confidentiel avec le Réfèrent Handicap ARAPL Provence et Var

Adaptations organisationnelles, matérielles et pédagogiques possibles

Taux de satisfaction de la formation : Nouveauté 2026

Conditions tarifaires : nous consulter